

DÉLIBÉRATION n° 2023/131

L'an deux mille vingt-trois et le 05 décembre 2023 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 29 novembre 2023, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Frédéric SIBOUT, Sandrine DURAN, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Joël MANO, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES, Stéphanie NOGUES et Rony BARTHE.

Procurations : Cindy SIBE à Jean-Claude SUBIAS, Ingrid ROUZAUD à Jean-Marie DA BENTA, Maurine FOSSAT à Pierre DUMAINE, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Isabelle ORTE

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

OBJET : Finances-Budget Communal-Décision modificative n° 3

A l'approche de la fin de l'exercice 2023, il convient de prévoir des ajustements sur les sections de fonctionnement et d'investissement.

SUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

En recettes :

Au chapitre 013, les atténuations de charges sont à revoir à la baisse en raison de remboursements moins importants sur les arrêts des agents (-26 000€).

Au chapitre 70, pour une bonne imputation des charges sur les budgets, le budget hôtel d'entreprises rembourse au budget principal le montant de la taxe foncière (+ 7 250€).

Au chapitre 73, plusieurs articles sont à ajuster après notification des montants définitifs : + 23 000€ sur la TASCOM, + 4 970€ sur la TLPE, - 11 600€ sur la fraction de TVA.

Au chapitre 74, plusieurs articles sont à ajuster : +10 750€ de participation des communes membres du GFP (frais de scolarité), - 10 000€ sur les subventions de la Région par l'absence de dossiers sur l'opération façades et donc l'absence de remboursement par la Région, + 8000€ sur les subventions des autres organismes correspondant au réalisé de l'exercice, + 2000€ sur la dotation pour les titres sécurisés.

En dépenses :

Au chapitre 011, il convient de réalimenter l'article 60611 (eau et assainissement) de 20 000€, l'article 6135 (location mobilière) de 40 000€ et l'article 615228 (entretien et réparation autres bâtiments) de 10 000€.

Au chapitre 012, il convient de réalimenter l'article 64111, rémunération principale (+ 4000€) et l'article 6455, Cotisations pour assurance personnel, (+ 6000€).

Au chapitre 042, article 6811, dotations aux amortissements, 71 094,12€ peuvent être récupérés suite au travail sur l'actif en vue du passage à la M57.

Au chapitre 65, 2000€ sont à ajouter à l'article 6531 (indemnités) suite à la revalorisation du point d'indice qui impacte les indemnités des élus. 3050€ sont à affecter au 65733 pour le versement d'une contribution au Département pour le Fonds de Solidarité Logement.

Au chapitre 66, article 66 111 (intérêts réglés à l'échéance), 14 100€ peuvent être récupérés.

Au chapitre 67, article 673 (titres annulés), 4 000€ peuvent être repris et à l'article 6745, l'opération façades n'ayant pas encore donné lieu à l'attribution de subventions, 20 000€ peuvent être économisés.

Au chapitre 68, article 6817 (provisions pour dépréciation), 6721€ peuvent être récupérés.

Enfin au chapitre 023, le virement vers la section d'investissement peut être augmenté de 45 235,12€.

Globalement les recettes et dépenses de fonctionnement sont en augmentation de 14 370€.

SUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

En recettes :

Au chapitre 021, le virement de la section de fonctionnement est augmenté de 45 235,12€.

Au chapitre 040, l'article 28188, autres immobilisations corporelles, peut être diminué de 71 094,12€ suite au recalcul des amortissements.

Au chapitre 13, une bascule est à faire entre l'article 1321 (subventions de l'Etat -53 000€) et l'article 1322 (subventions de la Région +53 000€)

Au chapitre 16, Emprunts, il convient de réinscrire au chapitre les 500 000€ prévus initialement et que la caisse des dépôts avait demandé de porter à la somme de 1 800 000€ pour l'instruction de la demande de prêt pour l'opération de la rue du 8 mai (- 1 300 000€).

En dépenses :

L'opération de la rue du 8 mai est à diminuer de 1 300 000€ pour les mêmes raisons qu'évoquer ci-dessus, portant ainsi les crédits de l'opération sur l'exercice à 500 000€.

L'opération informatique peut être diminuée de 12 000€.

L'opération Baratgin peut être diminuée de 62 034,20€ qui seront à réinscrire en 2024 pour la mise en place des pompes à chaleur

Au chapitre 13, l'article 1331 (remboursement de DETR) est à diminuer de 11 224,80€ en l'absence de titre réceptionné.

Au chapitre 16, l'article 1641 (emprunts en euros - remboursement du capital) peut être diminué de 10 600€.

Au chapitre 20, l'article 2031 (frais d'études) peut être augmenté de 5 200€ et l'article 2051 (concessions et droits similaires) peut être diminué de 8 200€.

Enfin, le chapitre 21 doit être augmenté de 108 000€ pour finaliser les travaux et acquisitions foncières engagés sur l'exercice.

Monsieur le Maire propose donc la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		TOTAL DE LA SECTION			
Chapitre	Article	Intitulé	BP	+ / -	Nouveau total
011	60611	Eau et assainissement	137 000	+ 20 000	157 000
011	6135	Locations mobilières	14 000	+ 40 000	54 000
011	615228	Entretien et réparations autres bâtiments	800	+ 10 000	10 800
012	64111	Rémunération principale	2 772 500	+ 4 000	2 776 500
012	6455	Cotisations pour assurance personnel	129 500	+ 6 000	135 500
042	6811	Dotation aux amortissements	400 000	- 71 094,12	328 905,88
65	6531	Indemnités élus	122 700	+ 2 000	124 700
65	65733	Subventions fonctionnement au Département	0	+ 3 050	3 050
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	305 000	-14 100	290 900
67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	28 000	-4 000	24 000
67	6745	Subventions aux personnes de droit privé	20 000	-20 000	0
68	6817	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs	7 000	-6 721	279
023	023	Virement à la section d'investissement	862 667,81	+45 235,12	907 902,93

RECETTES		TOTAL DE LA SECTION			
Chapitre	Article	Intitulé	BP	+ / -	Nouveau total
013	6419	Remboursement sur rémunérations personnel	145 000	-15 000	130 000
013	6459	Remboursements sur charges de SS	13 000	-11 000	2 000
70	70872	Remboursement par les budgets annexes	0	+ 7 250	7 250
73	7368	Taxe locale sur la publicité extérieure	30 500	+4 970	35 470
73	7382	Fractions de TVA	531 848	-11 600	520 248
73	73113	Taxes sur les surfaces commerciales	121 556	+ 23 000	144 556

74	74741	Communes membres du GFP	77 800	+ 10 750	88 550
74	7472	Participation Région	10 000	-10 000	0
74	7478	Participation autres organismes	152 117	+ 8 000	160 117
74	7485	Dotation titres sécurisés	25 000	+ 2 000	27 000
77	7788	Produits exceptionnels divers	66 500	+ 6 000	72 500

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		TOTAL DE LA SECTION			
Chapitre	Article	Intitulé	BP	+ / -	Nouveau total
13	1331	Dotation équipt territoires ruraux	11 224,80	-11 224,80	0
16	1641	Emprunts en euros	715 000	-10 600	704 400
20	2031	Frais d'études	42 320	+ 5 200	47 520
20	2051	Concessions et droits similaires	10 000	-8 200	1 800
21	2111	Terrains nus	106 368,85	-20 150	86 218,85
21	2116	Cimetières	9 000	-9 000	0
21	2128	Autres agencements et aménagement terrains	44 000	+ 14 400	58 400
21	21318	Autres bâtiments publics	0	+ 25 110	25 110
21	2151	Réseaux de voirie	140 059,12	+ 59 600	199 659,12
21	2152	Installation de voirie	163 792,09	-38 460	125 332,09
21	2158	Autres installations, matériel et outillages techniques	2 216,88	+ 60 000	62 216,88
21	2184	Mobilier	10 376,80	-3 500	6 786,80
21	2188	Autres immobilisations corporelles	221 227,36	+20 000	241 227,36
23	2313	Constructions	262 216,51	-35 000	227 216,51
OP. N° 23/01		Opération informatique 2023	40 828	-12 000	28 828
OP. N° 23/06		Opération Ecole Paul Baratgin	160 000	-62 034,20	97 965,80
OP. N° 23/09		Opération Aménagement rue du 08 mai	1 800 000	-1 300 000	500 000

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES		TOTAL DE LA SECTION			
Chapitre	Article	Intitulé	BP	+ / -	Nouveau total
021	021	Virement de la section de fonctionnement	862 667,81	+45 235,12	907 902,93
040	28188	Amortissement autres immobilisations corporelles	400 000	-71 094,12	328 905,88
13	1321	Subventions Etat et établissements nationaux	213 565,15	-53 000	160 565,15
13	1322	Subventions Régions	59 692	+53 000	112 692
16	1641	Emprunts en euros	1 800 000	-1 300 000	500 000

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à la majorité des voix par 23 pour et 5 abstentions ((Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES et Stéphanie NOGUES)

DECIDE

➤ D'acter la décision modificative n° 3 relative au Budget Commune.

Le secrétaire,



Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 07 décembre 2023